

# Formulaire de désignation de la personne de confiance

à remettre à l'équipe soignante  
du service où vous êtes hospitalisé(e)

## Le repas

En cas de prescription médicale liée à votre alimentation, veuillez prévenir l'équipe soignante (régime, restriction, ...). En fonction du degré d'urgence de votre prise en charge, vous pourriez rester à jeun en prévision d'une intervention chirurgicale rapide.

## Pour obtenir le téléphone, la télévision et/ou internet

Vous pouvez joindre une hôtesse en composant le n°9 depuis le téléphone de votre chambre.

## Chambre particulière

Vous pouvez demander à être hébergé(e) en chambre seule sous réserve des disponibilités et de l'organisation du service. Le coût de cet hébergement en chambre seule est à votre charge.

## Désignation d'une personne de confiance

Vous pouvez, si vous le désirez, désigner une personne de confiance. Ses fonctions sont décrites dans le formulaire ci joint, à remplir et à remettre à l'équipe soignante.



**CHU**  
Hôpitaux de Rouen

1 rue de Germont - 76031 Rouen Cedex  
Tél. : 02 32 88 89 90

Pour plus d'informations  
[www.chu-rouen.fr](http://www.chu-rouen.fr) ou 

Conception graphique : Délégation à la Communication du CHU-Hôpitaux de Rouen - Décembre 2011.



**ADMISSION**  
*en urgence*



**Informations pratiques  
pour les 1<sup>res</sup> heures  
du séjour**



**CHU**  
Hôpitaux de Rouen

Vous venez d'être admis(e) en urgence au CHU-Hôpitaux de Rouen. Veuillez trouver ci dessous quelques informations pratiques.

Un livret d'accueil de la personne hospitalisée et un guide pratique du service plus complets que le présent document vous seront remis parallèlement ou ultérieurement par l'équipe soignante.

### Vos effets personnels

Si vous avez été admis d'abord au service des urgences avant votre transfert dans le service d'hospitalisation, un inventaire aura été réalisé dans le service des Urgences. Vos effets personnels ont été répertoriés et mis dans un sac plastique pour réduire tout risque de perte. Lors de votre arrivée dans le service d'hospitalisation un second inventaire sera dressé.

Attention, si l'on vous apporte de nouveaux objets en cours de votre hospitalisation, demandez à l'équipe soignante de mettre à jour votre inventaire.

Pendant toute la durée de votre hospitalisation, veuillez accorder une attention toute particulière à vos prothèses dentaires ou auditives, lunettes, qui sont si précieuses pour vous et si vite perdues (évittez de poser vos lunettes sur le plateau repas ou mettre votre prothèse auditive ou dentaire dans le lit).

### Vos objets de valeurs

Il est vivement conseillé de déposer au coffre de l'hôpital vos objets de valeurs (bijoux, argent, chéquier, carte bancaire). Ce dépôt peut être fait par l'équipe soignante du service si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer. Vous êtes libre de refuser d'accomplir cette formalité en signant une décharge. Vous serez, dans ce cas, responsable de vos biens. L'établissement ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

### Les informations et documents nécessaires à la prise en charge des frais de séjour

- Carte d'identité, carte vitale, carte mutuelle ou assurance privée.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer :

- un agent administratif peut se déplacer dans votre chambre (si votre état de santé le permet),
- sinon, merci de demander à l'un de vos proches de les apporter à l'Espace Accueil Clientèle.

Si vous n'avez aucun de ces documents sur vous :

- merci de demander à l'un de vos proches de les apporter à l'Espace Accueil Clientèle.

Les coordonnées d'une personne à prévenir ainsi que celles de votre médecin traitant vous seront demandées.

### Si une intervention chirurgicale est nécessaire

Votre intervention sera réalisée dans un bloc opératoire où la priorité est donnée aux urgences vitales et aux interventions déjà prévues. Votre opération viendra s'y ajouter. Il est donc parfois difficile de prévoir le moment exact de votre intervention. Ainsi, l'équipe soignante pourra vous annoncer un départ pour le bloc opératoire et vous préparer pour l'opération (préparation cutanée, jeûne,...) sans que l'intervention ne puisse finalement avoir lieu du fait de l'arrivée imprévue de patients en urgence vitale qui ont la priorité. Si cette situation devait vous concerner, nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments rencontrés et vous remercions par avance pour votre compréhension.

### Un justificatif d'hospitalisation

Un justificatif d'hospitalisation qui tient lieu et place d'arrêt de travail pendant votre hospitalisation peut vous être délivré par l'Espace Accueil Clientèle.

Si un certificat médical descriptif vous est demandé, parlez-en à l'équipe soignante. Il vous sera remis le jour de votre sortie ou sera adressé à votre domicile.



## FORMULAIRE DE DÉSIGNATION

*de la personne de confiance*

Je soussigné(e) Mme, Mlle, M. :

.....  
demeurant : .....

.....  
.....

téléphone : .....

déclare :

avoir reçu l'information relative à la personne de confiance et ne pas souhaiter en désigner une.

avoir reçu l'information sur la personne de confiance et souhaite désigner :

Mme, Mlle, M. : .....

demeurant : .....

.....  
qui deviendra personne de confiance.

Fait à :

Le :

Signature

Signature de la personne  
de confiance (recommandée) :

